

Compte-rendu de la réunion extraordinaire des représentants de proximité 25 juin 2020 COVID 19

Etaient présent,

pour la direction de Provence-Alpes:

Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Laurent Disdier chef de centre, Jérôme Dalet responsable IMG, Anne de Geoffroy secrétaire de direction antenne Provence-Alpes.

pour la Fabrique :

Laurence Grandrémy directrice déléguée du centre d'exploitation Sud.

pour les représentants de Proximité :

Eliane Dos-Santos, Philippe Perrot, Rémy Dupont.

Du fait de la légèreté de son contenu, le compte rendu qui suit devait être fusionné avec celui issu de la réunion extraordinaire que nous aurions dû avoir le 2 juillet. Mais, la direction a décidé unilatéralement que ces réunions seraient désormais suspendues sans que les représentants de proximité ne soient au fait de cette décision.

Nous sommes désormais dans le monde d'après, qui ressemble à s'y méprendre au monde d'avant.

La réunion extraordinaire des Instances de Proximité du 25 juin est tombée à point nommée. En effet, le 24 juin, en fin de journée a été publié un nouveau PRA (Plan de Retour à l'Activité) qui permet désormais d'envisager le retour de tous les collaborateurs sur site à partir du 29 juin ; entendez tout de même par « tous les collaborateurs », le fait que le PRA ne limite plus de façon très stricte le nombre de personnes par antenne.

Nous avons donc appris le retour des maquilleuses (avec leur kit) et de l'équipe de la locale.

Le port du masque reste toujours obligatoire et demeure une valeur sûre à la limitation de la transmission du virus. La distribution des masques « tissu » s'intensifie et seuls ces masques « tissu » sont autorisés dans l'emprise de France 3.

Pour être équipé, il vous faut être personnel en CDI ou personnel en CDD justifiant de 20 jours de contrat durant la période estivale ; lors de votre première

venue, présentez-vous aux IMG qui vous remettront un kit de 6 masques lavables. Actuellement, 105 kits ont été distribués à du personnel en CDI et 28 à du personnel en CDD.

Ces masques sont désormais autorisés en régie et leur distribution permettra de faire une économie d'environ 120 masques par jour.

Les personnes non concernées par les critères d'attribution se verront remettre un masque chirurgical.

Les équipes de reportages seront également équipées de masques chirurgicaux.

Malgré l'assouplissement des mesures dans certaines entreprises en termes de distanciation et de capacités des pièces, rien ne change à France Télévision ; les règles d'accueil ne sont pas modifiées.

La suite de l'évolution « post covid » se passe dans les bureaux et à la rédaction.

La livraison de Plexiglass prévue en Août est arrivée le 24 juin. 4 tonnes de plexiglass vont être mis en place dans tout le bâtiment avec l'aide des ESAT (Etablissements et Services d'aide par le Travail)

Restauration

La visite de la cantine a permis de voir que toutes les mesures avaient été prises et respectées. Toutefois, il ne restait plus qu'un panneau en plexyglass qui manquait à l'appel pour protéger le personnel situé à la caisse.

Ce panneau vient d'arriver avec la livraison massive de plexyglass, et en attendant le personnel de caisse a été équipé de visière.

Indemnisations des personnels CDD et intermittents

Les intermittents et les CDD qui travaillent tous les jours pour l'antenne et la rédaction de France 3 Provence-Alpes ont vu, sauf exception, toutes leurs collaborations cesser brutalement à partir du 16 mars, et se sont donc retrouvés sans revenus. Contrairement aux titulaires, ils n'ont pas pu être placés en télétravail.

Trois périodes sont à considérer :

- Du 28 mars au 6 avril : les contrats déjà signés ont été payés.
- Du 6 avril au 11 mai : pour ceux envers qui des engagements fermes avaient été pris, ils devaient être indemnisés sur la base de ces engagements et ont dû recevoir automatiquement un mail d'Audiens. En fait, peu de personnel a été concerné car ce genre d'engagement ferme ne concerne que les métiers "en tension" : scriptes ou documentalistes, par exemple.

Pour ceux-là, France Télévision a payé la différence entre ce qu'ils auraient dû percevoir et les versements qu'ils ont reçu en indemnités chômage de Pôle Emploi.

Pour les autres, la RRH considère comme normal qu'ils ne soient pas indemnisés puisque qu'il n'y avait aucune promesse de travail.

- Depuis le 11 mai et jusqu'à fin août, un troisième dispositif a été mis en place qui concernera un nombre plus important d'intermittents et CDD. L'indemnisation passera également par Audiens qui a commencé à adresser un courrier aux seuls bénéficiaires identifiés par FTV selon les critères fixés par un accord que la CGT et SUD n'ont pas signé. Les deux syndicats estiment que, comme pour les titulaires, France Télévisions aurait dû garantir le maintien de leurs salaires à hauteur d'une moyenne de leur collaboration sur les six derniers mois (comme l'a fait Radio France), sans autre condition.

L'accord signé par FO, la CFDT et le SNJ est beaucoup plus restrictif et invite, par exemple, les titulaires à céder des jours de congés pour pallier l'absence de solidarité de France TV.

Pour être éligible, il faut avoir été reconnu comme CDD "régulier" ou avoir travaillé l'équivalent minimum de 2 mois sur 6 ou 4 mois complets sur les 12 précédant la crise sanitaire.

En absence de mail de la part d'Audiens, vous pouvez vous rapprocher des gestionnaires de paie (Julien Paquet et Emilie Dalban) pour savoir si vous êtes éligibles à ce dispositif.

La fabrique

Le nouveau protocole sorti le 24 juin a permis de voir le nombre de personnes autorisées dans un véhicule, supérieur à 2. Le port du masque y restera obligatoire.

Suite à une question concernant les compositions d'équipes pour les magazines et les coproductions, la direction s'est engagée à nous répondre afin que le retour au nombre de techniciens avant la crise soit effectif.